Conseil économique et social de la région Ile-de-France

communiqué

Paris, le 22 avril 2005

Faire garder son enfant : dur, dur ...!

Un facteur d'attractivité

Avec un taux de natalité supérieur à la moyenne nationale (15,5 pour mille en 2003 contre 12,7 pour mille), une forte proportion de familles monoparentales et recomposées, l'amplification du travail des femmes qui mènent de front activité professionnelle et maternité, l'Ile-de-France se doit de se préoccuper très rapidement de l'accueil des jeunes enfants, composante essentielle de l'attractivité de son territoire.

La qualité de prise en charge des enfants, leur épanouissement, le libre choix du mode d'accueil, la prise en compte des équipements et de leur cohérence avec les lieux de travail, le logement, le transport, la scolarité..., la formation des personnels, sont autant de facteurs déterminants, pour des parents, de choisir de rester ou de quitter la région. Le dernier recensement fait apparaître pour la première fois un solde migratoire négatif de l'Ile-de-France, du fait du départ de familles avec enfants.

Une offre de services totalement insuffisante

1842 structures collectives d'accueil des 0-3 ans offrent 90776 places (58,1% en crèches collectives, 28,3% en crèches familiales et 1,5% en crèches parentales et 12,1 pour les structures multi accueil), soit l'équivalent de 18 places pour 100 jeunes franciliens, avec de fortes disparités spatiales (22 places à Paris, 12 en Seine-Saint-Denis).

Pour les modes d'accueil individuels, on compte en moyenne, pour 100 enfants, 12 gardés par une assistante maternelle agrée, 3 par une auxiliaire parentale au domicile des parents, 14 par l'un des deux parents.

A peine 1 enfant francilien sur 2 bénéficie d'un mode d'accueil : le déficit est flagrant et engendre le risque d'une augmentation du recours aux modes de garde « informels » qui ne répondent pas toujours au choix des parents et parfois, ne présentent pas les critères de qualité ou de sécurité nécessaires au suivi des enfants.

Un manque flagrant de personnel

Très féminisés (à plus de 95%), les métiers de la petite enfance souffrent de cette ségrégation, obstacle à leur reconnaissance comme de véritables métiers, exigeant formation et compétences spécifiques (celles-ci sont encore trop souvent jugées comme naturelles et propres aux femmes). En conséquence, il est difficile de recruter et le personnel est souvent insuffisamment qualifié. Ces difficultés vont encore s'accroître avec les nombreux départs à la retraite dès 2005.

Service de presse : Pascale Kalfon
29, rue Barbet de Jouy – 75007 Paris
Tél : 01 53 85 66 18 – Fax : 01 53 85 71 20
Mel : pascale.kalfon@iledefrance.fr
site internet : www.cesr-iledefrance

RégionIledeFrance
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Les propositions du CESR

- **Evaluer les besoins** : de multiples acteurs (CAF ; INSEE, IAURIF, Education nationale…) détiennent des données qui pourraient, mutualisées, contribuer à cerner les besoins avec l'objectif d'une adéquation de l'offre .

- **Informer les parents** : par le développement de relais comme les Relais d'Assistantes Maternelles, l'Internet, la collectivité territoriale, le Point d'Information Famille, etc..

- **Financer des structures innovantes** : le Conseil régional ayant ouvert une ligne budgétaire, le CESR lui suggère de l'utiliser pour satisfaire des besoins répondant en priorité à des critères d'équité sociale et de solidarité territoriale. Ce soutien devrait certes tenir compte des besoins locaux mais également du potentiel fiscal et de la typologie des familles ; des conditions particulières en matière d'accueil d'enfants handicapés en milieu ordinaire, d'amplitude d'horaires, de structures innovantes en direction de public ciblé, d'horaires atypiques de travail….doivent également être envisagées.

- **Répondre aux besoins** : par une offre diversifiée permettant le libre choix pour les parents, notamment en créant des crèches d'entreprise ou inter-entreprises garanties par des contrats enfance-entreprise.

- **Former les personnels :** La Région ayant compétence sur l'organisation et le financement de la formation des personnels, le CESR souhaite que les métiers de la petite enfance soient pleinement pris en compte dans le schéma régional des formations, en insistant sur leur valorisation et les possibilités offertes dans le cadre des métiers à la personne. Il demande qu'une réflexion soit menée pour développer la formation par l'apprentissage à tous les niveaux menant aux métiers de la petite enfance. Il souhaite également que l'aide à la qualification mise en place dans le dispositif des emplois tremplins profite à ces métiers.

Pour un schéma d'orientation régional et l'inscription au SDRIF

- Le CESR préconise la mise en œuvre d'un schéma d'orientation régional de l'offre d'accueil des 0-6 ans, en lien avec les différents acteurs, et oeuvrant en synergie avec les commissions départementales pour l'accueil des jeunes enfants (CODAJE) et les schémas départementaux.

- le CESR demande que soit intégrée, dans les travaux du Schéma Directeur d'Ile-de-France, la prise en compte des besoins d'accueil de la petite enfance.

Rapport et avis présentés le 21 avril 2005, par Mme Dominique Fabre, pour la commission de la santé, de la solidarité et des affaires sociales, présidée par Michel Langlois .